

223^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Nomination au poste d'agent d'administration à la direction du collège constituant de Terrebonne :

Le 19 septembre dernier, le comité exécutif autorisait l'affichage d'un poste d'agent d'administration à la direction du collège constituant de Terrebonne comme suite à l'annonce du départ à la retraite de Mme Josée Dupas-Pelletier à compter du 22 décembre 2017.

Le comité de sélection était composé de M. Marcel Côté, directeur général, Mme Chantal Majeau, directrice adjointe au service de l'organisation, du cheminement scolaires et gestion des ressources, Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines ainsi que Mme Chantale Gagné, gestionnaire administrative au collège constituant de L'Assomption et représentante de l'Association des cadres.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de Mme Patricia Lehoux.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu la résolution CERL-170919-05 à l'effet d'autoriser l'affichage d'un nouveau poste d'agent d'administration à la direction du collège constituant de Terrebonne comme suite à l'annonce du départ à la retraite de Mme Josée Dupas-Pelletier;

Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un titulaire;

Attendu les travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;

Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;

Il est résolu de nommer Mme Patricia Lehoux au poste d'agente d'administration à la direction du collège constituant de Terrebonne; sa date d'entrée en fonction reste à déterminer par le directeur général.

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

- * Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames Hélène Bailleu
 Francine Ranger
 Diane Raymond

Messieurs Marcel Côté
 Alain Lamarre
 Benoît Valiquette

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée